

Guide pratique – Inscription

(À conserver par les familles)

Madame, Monsieur,

Suite à l'admission de votre enfant dans notre établissement, nous avons le plaisir de vous transmettre le dossier d'inscription que nous vous remercions de bien vouloir compléter intégralement.

L'inscription de l'élève n'est validée que lorsque le dossier est complet.

Nous vous remercions donc de bien vouloir nous retourner, **au plus tard le/...../2020**, les documents suivants (par courrier ou en le déposant dans la boîte aux lettres du lycée) :

- Dossier d'inscription (cartonné rose) complété et signé
- Fiche intendance (cartonnée verte) complétée et signée (+RIB agrafé ou collé)
- Fiche Urgence (bleue) complétée et signée
- Copie d'une pièce d'identité de l'élève (nécessaire pour l'inscription aux examens)

RESTAURATION ET HÉBERGEMENT

La carte de self sera distribuée aux élèves le jour de la rentrée. En cas de perte, votre enfant se présentera à l'intendance pour en racheter une.

Les tarifs de restauration et d'internat (2019-2020) ci-dessous sont indiqués pour information et feront l'objet d'une mise à jour pour l'année scolaire 2020-2021, quand ils seront votés par le Conseil Régional.

	DP 4 jours	DP 5 jours	Interne-Externé*	Interne
Trimestre 1	180,00 €	207,80 €	447,90 €	568,50 €
Trimestre 2	144,00 €	169,80 €	365,40€	468.00 €
Trimestre 3	108,00 €	127,35 €	274,05 €	351,00 €

*Interne-Externé : L'élève prend ses repas au lycée, mais ne dort pas à l'internat.

INTERNAT

Les élèves non internes en 2019-2020 peuvent demander à bénéficier de l'hébergement à l'internat en joignant à leur dossier un courrier de demande argumenté (contraintes de transport, problèmes de santé, situation familiale particulière).

Les admissions sont prononcées après examen des dossiers. La priorité est donnée aux élèves résidant loin de l'établissement dans la limite des places disponibles. Les décisions initiales seront transmises aux familles par courrier, courant juillet. En cas de refus, des places peuvent toutefois se libérer à la rentrée.

L'établissement fournit uniquement une couverture. Il ne sera pas prêté de couverture supplémentaire en cours d'année.

Les familles doivent apporter :

- Une alèse plastifiée ;
- Un oreiller ou un traversin avec sa taie ;
- Une paire de draps ou une couette + une housse + un drap housse (lit de 2 m x 0.90 m).
- deux cadenas de très grande qualité pour le bureau de l'étude et l'armoire d'internat (pas de cadenas à code).

INFORMATIONS DIVERSES

Certificat de scolarité :

Trois certificats de scolarité seront donnés le jour de la rentrée aux élèves et étudiants.

Caisse d'allocations familiales (CAF) :

Pour les élèves âgés de 16 à 18 ans, le secrétariat ne remplit pas l'attestation de droit à l'ARS. Il suffit juste de joindre un certificat de scolarité.

Recensement :

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, dans les trois mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire.

L'attestation de recensement, à conserver précieusement, est obligatoire pour toute inscription à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (Permis de conduire - CAP - BEP - BAC - BTS - CPGE...).

Bourses nationales de lycée :

Dès notification de leur admission au lycée polyvalent Nelson Mandela, tous les élèves déjà titulaires d'une bourse nationale de lycée doivent demander eux-mêmes le transfert au secrétariat de leur établissement d'origine.

Aides matérielles de la Région :

Toutes les informations sont disponibles sur <http://aidesrentree.fr>

Attestation d'assurance :

Il est inutile de fournir une attestation d'assurance lors de votre inscription. Elle vous sera demandée si nécessaire pour les sorties et voyages scolaires par le professeur référent.

Fournitures :

La liste des fournitures est en ligne sur le site du lycée : <http://etab.ac-poitiers.fr/lpo-nmandela-poitiers/>

Manuels scolaires :

La liste des manuels est en ligne sur le site du lycée : <http://etab.ac-poitiers.fr/lpo-nmandela-poitiers/>

Des informations sont disponibles sur <https://jeunes.nouvelle-aquitaine.fr/>

Transports :

Les inscriptions au transport scolaire par car s'effectuent directement par les familles sur le site web : <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires>

Les inscriptions au transport scolaire Vitalis s'effectuent directement par les familles à Vitalis (infos : <https://www.vitalis-poitiers.fr/services/lignes-scolaires/>)

Pensez toutefois à faire valider l'attestation d'inscription auprès de l'établissement d'accueil.